

Newsletter N°49
Centre Hospitalier Paul Cabanis



EDITO

Le mois d'octobre sonne la fin des entretiens annuels d'évaluation. Chaque agent a ainsi pu échanger avec son cadre sur les difficultés rencontrées et les projets à mener. Des objectifs ont été fixés, individuels, institutionnels ou de service. En tant que directrice déléguée je suis comme chaque professionnel de cette structure assujettie à cette obligation. En réponse à une volonté personnelle et partagée de transparence, je profite de cet édito pour vous détailler les objectifs de travail qui m'ont été fixés par mon directeur, M. Davigo.

Sommaire :

- *Edito*
- *La retraite*
- *Bienvenue aux nouveaux résidents du 01/04/21 au 31/08/21*
- *Ils nous ont quittés du 01/04/21 au 31/08/21*
- *Le saviez-vous ?*
- *L'actualité en images*
- *Mouvement du personnel*

Préparer le CPOM médico-social : le contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens conclu par l'EHPAD avec l'ARS et le Conseil départemental prend fin le 31 décembre 2022. Il fixe les objectifs sur lesquels l'établissement s'engage pour les cinq prochaines années. Le maintien des dotations financières en dépend au regard du niveau de dépendance moyen des résidents accueillis, de leurs besoins en soins et des prestations proposées. La signature du CPOM nécessite en amont un important travail de recensement des éléments d'information et de traçabilité de l'activité. Il m'appartient de sensibiliser les acteurs sur l'importance de ce travail et de le coordonner en vue de maintenir voire d'améliorer le niveau de financement de l'EHPAD.

Mener les travaux du prochain projet d'établissement : le projet d'établissement prend lui aussi fin le 31 décembre 2022. Ce document concerne l'ensemble des services de l'établissement et sert de référence pour les actions à mener. C'est un outil qui positionne la structure dans son environnement institutionnel et indique les évolutions en termes de public accueilli et de missions. L'élaboration de ce document implique de nombreux acteurs. Il projette ce qui n'existe pas encore mais apparaît comme une évolution souhaitable et le chemin pour y parvenir.

Poursuivre la personnalisation de l'accompagnement des résidents : parce que depuis janvier 2002 les résidents doivent être positionnés au cœur de tout dispositif, nous devons sans cesse veiller à ne pas prendre une autre voie que celle dictée par leurs besoins. La généralisation des projets d'accompagnement personnalisés nous permettra d'adapter autant que possible nos organisations à cette obligation réglementaire.

Accompagner le devenir du service de soins de suite : l'autorisation de fonctionner de ce service a été prorogée jusqu'en 2023. Un nouveau programme régional de santé devrait alors réunir les services de petite capacité pour atteindre une taille critique. En application de cette réforme et du fait de la non-certification de notre SSR, ce dernier est donc amené à rejoindre un service de SSR plus important et doté d'un plateau technique spécialisé à plus ou moins long terme. Afin de ne pas « subir » cette décision régionale, il nous faut l'anticiper autant que possible et étudier les possibilités et opportunités pour préserver la fonctionnalité de l'établissement et de ses ressources.

Me voilà donc, comme vous tous, dotée de ma feuille de route, pour les mois à venir. Chaque acteur de cette structure, professionnels, usagers et partenaires, sera concerné par ces chantiers. Des groupes de travail et consultations seront organisés en ce sens pour que nous participions tous à faire naviguer ce navire dans la bonne direction.

Emilie BARILLET
Directrice Déléguée

LA RETRAITE



Les principes de base

Le calcul de la pension de retraite des fonctionnaires hospitaliers s'appuie sur trois éléments principaux :

- ◆ Le nombre de trimestres **acquis** au titre de la durée des services et des bonifications éventuelles (= ce que vous avez travaillé)
- ◆ Le nombre de trimestres **requis** l'année d'ouverture des droits à retraite (année de référence) pour obtenir le pourcentage maximum de la pension (= ce que vous devez travaillé)
- ◆ Le traitement brut des six derniers mois (hors primes).

Le taux de liquidation maximum s'élève à 75%.

Votre pension est minorée (décote) en fonction d'un coefficient variable applicable par trimestre manquant, et dans la limite de 20 trimestres, lorsque la durée d'assurance est inférieure à celle permettant d'avoir une pension à taux plein. Le taux du coefficient de la décote s'élève donc au maximum à 25%. Votre pension est majorée (surcote) par trimestre effectué **après 62 ans** et au-delà du nombre de trimestres permettant d'obtenir le taux plein.

Agés de départ et durée d'affiliation

Il existe différents âges légaux de départ à la retraite :

- ◆ Possibilité entre 55 à 57 ans pour les agents de la catégorie active, limite d'âge à 62 ans.
- ◆ Possibilité entre 60 à 62 ans pour les agents en catégorie sédentaire, limite d'âge à 67 ans

Vous devez avoir effectué au moins deux ans de service effectif dans la Fonction Publique Hospitalière pour pouvoir prétendre à une pension.

Catégorie sédentaire : personnels administratifs, techniques, restauration, lingerie, IDE et cadre de santé suivant option, personnels médicotextuels.

Catégorie active : personnels soignants, IDE et cadre de santé suivant option.

Inscription à l'espace personnel Ma retraite publique (Agents contractuels, titulaires)

<https://www.cnracletraites.fr/actif/mon-espace-personnel-ma-retraite-publique>

Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale complet (13 chiffres + la clé de 2 chiffres) ainsi que d'une adresse courriel valide. Créer votre compte.

Il vous faudra remplir toutes les infos Etat Civil et créer un mot de passe personnalisé.

<https://www.cnracletraites.fr/actif/mon-espace-personnel-ma-retraite-publique>

Accès à l'espace personnel, permettant d'avoir différentes informations liées à la retraite.



Ils nous ont quittés :

Du 1er Avril au 31 Août 2021

Mesdames BARREAU Mireille, COURTELLEMONT Paulette, GAGET Paulette, GILLES Jacqueline, LORME Marie-Louise, MAZABRAUD Bernadette, POVEDA Yvette, PRADEAU Raymonde, TESSIER Edith.

Messieurs DELAHERCHE Fernand, NOZIERES Michel, RODRIGUEZ Pierre, SERIER Maurice.



Bienvenue à :

Du 1er Avril au 31 Août 2021

Mesdames ASSUNCAO Maria, BOURGEOIS Cécile, BUART Micheline, COSSON Simone, GUDZIEWICZ Patricia, LE LI-BOUX Camille, RIBOT Andrée.

Messieurs BOURGEOIS Marcel, DUBUT Emile, FAILLET Jacques, HYAIS Michel, LEFEBVRE Lucien, PAPION Philippe, ROBIN René, SELIER Joël.

TRAVAUX 1ER ETAGE

Les travaux au 1er étage du site Cabanis (secteur IJM) sont terminés. Une nouvelle salle de formation et de restauration sont mises à disposition du personnel.



Salle de formation



Salle de restauration



REMISE DES MEDAILLÉS ET RETRAITÉS

Le 23/09 a eu lieu dans la Cour d'Honneur de Cabanis, la remise des médaillés et le départ en retraites des agents de 2020 et du 1er semestre 2021.

L'actualité en images



Food-truck sucré pour l'ensemble des résidents et du personnel de l'établissement



Médiation lama sur les 3 sites



Musique avec intervenant sur les 3 sites



Atelier jardinage



Après-midi « loto » sur les 3 sites



Melvin vous avez débuté votre mission de service civique le 01/06/21. Pourriez-vous nous parler de votre ressenti ?

J'ai voulu faire cette mission de volontaire du service civique afin de découvrir le métier d'animateur que je ne connaissais pas du tout.

Bien qu'au début mon adaptation fut compliquée dû à ma pathologie (je suis autiste) surtout les premiers mois.

J'ai dû faire beaucoup d'efforts pour m'adapter.

Je remercie Nathalie de m'avoir laissé une chance, de m'accompagner dans mes diverses tâches. Merci aussi à Carla et Nadia.

SYNTHESE AUDIT LAVAGE

La boîte à coucou est passée parmi nous. Elle permet de visualiser l'efficacité de la friction des mains et ainsi de prendre conscience de nos manques et de réadapter notre pratique.

Parallèlement, un quiz sur le lavage des mains et l'utilisation du gel hydro alcoolique a été réalisé.

A chaque quiz répondu par les agents une récompense a été proposée.

Le taux de participation fût de 97,7 % avec une réussite de 90,6 %.

BRAVO à vous tous !

La boîte à coucou vous remercie de votre accueil et de votre participation.

Elle fut bien appréciée dans tous les services et elle reviendra avec plaisir l'année prochaine.



Mouvement du personnel

Départs

Du 1er Avril au 31 Août 2021

Mesdames PORTAS Tania, MORIN Catherine, ROUSSEAU Carole, BOUCHENY Nadine (ASH)
 Mesdames LABETOULLE Myriam, LARAN Marjorie, LEBOUTELLER Maria Fatima, DENECHERE Samantha, PERNEL Marie (AS)
 Madame DESETRES Claire (IDE)
 Madame TAIBI Yasmine (Service civique animation)
 Madame LOPEZ MORENO Jessica (Préparatrice pharmacie)

Arrivées

Du 1er Avril au 31 Août 2021

Mesdames LILA Nely, VAVASSEUR Sandrine, PERNEL Marie (AS)
 Madame KLINUSKI Améline (ASH)
 Madame DESETRES Claire (IDE)
 Madame TOURATIER Canelle (Adj administratif)
 Monsieur MARTIN Melvin (Service civique animation)

Comité de rédaction :

Directrice de la publication : Emilie BARILLET

Membres : Canelle TOURATIER, Patricia BENARDON, Nathalie JOVÉ, Angélique BOUDÉ, Bérénice HERVILLARD